



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

ID : 031-213104219-20241218-DEL2024\_07\_02-DE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

**NOMBRE DE MEMBRES**

**SEANCE du 18 décembre 2024**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE  
DE LA CONVOCATION**

12 décembre 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

12 décembre 2024

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, RENOUX, BONTEMPS, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme TARDIEU  
M. GAROUSTE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA  
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GUERRIOT  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
M. MIJOLE avait donné procuration à Mme GAMBET

**Absents**

M. PIRIOU

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

**DELIBERATION N° 2024-07-02**

**Muretain Agglo – Avenant 1 à la convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les ALAE/ALSH**

Par délibération 2023-05-06 du 13/12/2023, le Conseil Municipal avait approuvé la nouvelle convention à signer avec le Muretain Agglo pour la mise à disposition des locaux scolaire au Muretain Agglo pour les ALAE et les ALSH.

Le Muretain Agglo a adressé à la Commune un projet d'avenant 1 pour mettre à jour la liste des locaux mis à disposition pour l'année 2024-2025 comprenant notamment les nouveaux locaux des ALAE.



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

Berger  
Levrault

ID : 031-213104219-20241218-DEL2024\_07\_02-DE

Il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux scolaires au Muretain Agglo.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant à la signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

